

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 7

Version 1.1

Date de révision : 14-03-2021

Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Finest Art

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Worbla's Finest Art

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Applications identifiées : Fabrication de films. Cosplay.

Utilisations déconseillées : Il n'y a pas d'informations disponibles sur les applications déconseillées.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST sprl / A.S.O.W. sprl
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié.

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement n° 1272/2008/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Aucun pictogramme de danger, aucun mot de signalisation, aucune indication de danger et aucune recommandation de sécurité n'est requise.

2.3 Autres dangers :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Informations toxicologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 1.1

Date de révision : 14-03-2021

Page 2 de 7

Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Finest Art

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges :

Caractérisation chimique

Mélange complexe à base de : Copolymères de polyoléfines, polyester, cellulose.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Informations générales :

Aucune précaution particulière n'est requise.

Après inhalation

L'inhalation n'est pas considérée comme une voie d'exposition potentielle.

Après contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

En cas de contact de la peau avec le produit en fusion : Refroidir la zone touchée avec beaucoup d'eau froide et la recouvrir d'un tissu propre.

Ne pas enlever le produit solidifié de la peau.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas de symptômes persistants, recevoir un traitement médical.

Après ingestion

Rincer la bouche et faire boire beaucoup d'eau. (500 ml).

En cas de symptômes persistants, recevoir un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Aucun symptôme ou effet aigu ou différé n'est observé.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis :

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :

Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau complet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas de décomposition en cas de stockage normal.

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

Un incendie peut produire des gaz/vapeurs de distillation irritants/corrosifs, inflammables et toxiques : Des gaz/vapeurs de distillation irritants/corrosifs, inflammables et toxiques.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers :

Utiliser un appareil respiratoire avec une alimentation en air indépendante.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utiliser des vêtements de protection individuelle.

6.2 Précautions environnementales :

Aucune précaution particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Ramasser mécaniquement, en évitant la poussière, et éliminer dans des récipients appropriés.

Pas de rejet de substances dangereuses.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour les équipements de protection individuelle, consultez le chapitre 8.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 1.1

Date de révision : 14-03-2021

Page 3 de 7
Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Finest Art

Informations relatives à l'élimination voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité :

Conseils pour une manipulation sûre :

Aucune précaution particulière n'est requise.

Conseils sur la protection contre les incendies et les explosions

Refroidir les zones menacées avec de l'eau pulvérisée.

Plus d'informations sur la manipulation

Lors de l'utilisation, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux cuves :

Aucune exigence particulière.

Conseils sur le stockage commun :

Pas nécessaire.

Plus d'informations sur les conditions de stockage :

Conserver au frais et au sec dans des récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Fabrication de films. Cosclay.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Conseils supplémentaires sur les valeurs limites :

À ce jour, il n'existe pas de valeurs limites critiques nationales.

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

Mesures de protection et d'hygiène :

Prenez les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des yeux et du visage

Lunettes de protection bien ajustées (EN 166).

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques (EN 374) Gants isolés.

Lors de la manipulation de matériaux en fusion.

Matière des gants :

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Matériaux appropriés également pour un contact direct prolongé (recommandé : indice de protection 6, correspondant à un taux de perméation > 480 minutes selon EN 374) : Caoutchouc butyle, caoutchouc fluorocarboné, caoutchouc nitrile, caoutchouc naturel, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène.

Suivez les recommandations du fabricant de gants en ce qui concerne les propriétés de rupture, en particulier pour les conditions de travail impliquant un stress mécanique et une durée de contact.

Protection de la peau

Vêtements de protection légers

Protection respiratoire

Non requis dans le cadre d'une utilisation normale.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 1.1

Date de révision : 14-03-2021

Page 4 de 7
Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Finest Art

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique : 1,0 - 1,15 mm Film
Couleur : Marron
Odeur : Inodore
Valeur du pH : Non applicable.

Changements dans l'état physique

Point de fusion : 60 °C
Point d'ébullition (initial) et intervalle d'ébullition : Non applicable.
Point d'éclair : Non applicable.
Pression de vapeur : Non applicable.
Densité : Non déterminé
Solubilité dans l'eau : insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau : -
Température d'auto-inflammation : Non déterminée
Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.
Température de décomposition : -
Viscosité / dynamique : Non applicable.
Viscosité / cinématique : Non applicable.
Propriétés oxydantes : Ne favorise pas l'incendie.
Teneur en solvant : 0,0 %
Contenu solide : 100 %

9.2. Autres informations

Pas de données disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucune réactivité inhabituelle connue.

10.2 Stabilité chimique

Chimiquement stable.

10.3 Réactions dangereuses possibles

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucun.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

Peut se décomposer lentement si le chauffage local dépasse 150°C.

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune atteinte à la santé n'est connue ou attendue dans le cadre d'une utilisation normale.

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 5 de 7

Version 1.1

Date de révision : 14-03-2021

Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Finest Art

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après une exposition répétée ou prolongée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes/mutagènes/toxiques pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Plus d'informations

Classification conformément à la procédure d'évaluation spécifiée dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2 Propriétés de perturbation endocrinienne

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Processus de dégradabilité

Non déterminé.

12.3 Bioaccumulation

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol :

Négligeable.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Sans objet.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

12.7 Autres effets indésirables

Non déterminé.

Plus d'informations

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires.

SECTION 13 : Instructions relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Recommandations en matière d'élimination

Peut être éliminé avec les ordures ménagères, après consultation de l'entreprise locale d'élimination des déchets et des autorités compétentes.

Liste des déchets Code - résidus/produits non utilisés

200139 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS SIMILAIRES COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET INSTITUTIONNELS) Y COMPRIS LES FRACTIONS SÉPARÉES ; fractions collectées séparément (sauf 15 01) ; Matières plastiques

Emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être vidés dans la mesure du possible et, après un nettoyage approprié, peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés en même temps que le produit.

Produit de nettoyage recommandé : eau et détergents.

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878

Version 1.1

Date de révision : 14-03-2021

Page 6 de 7
Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Finest Art

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.2 Dénomination appropriée de la cargaison conformément aux règlements types de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.5 Risques environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC.

Remarques : Non applicable au produit tel qu'il est fourni.

14.8 Informations pour chacun des règlements de l'ONU

Transport de marchandises dangereuses par route, rail ou voie navigable (ADR/RID/ADN) - Informations complémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations complémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations complémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

SECTION 15 : Informations statutaires

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Informations réglementaires de l'UE

Informations complémentaires

Le produit est étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH).

Informations réglementaires nationales

Classe de danger pour l'eau (D) : awg - dangereux pour l'eau en général

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Changements

Cette fiche technique contient des changements par rapport à la version précédente dans les sections : 1,6,7,9,10,11,12,14,15.

Contact MSDS : MSDS@Rhenoflex.com

Abréviations et acronymes

ADR =	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID =	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN =	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG =	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA/ICAO =	Association du transport aérien international / Organisation de l'aviation civile internationale
MARPOL =	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
Code IBC =	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
SGH =	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 7 de 7

Version 1.1

Date de révision : 14-03-2021

Date d'impression : 4-6-2025

Nom commercial : Worbla's Finest Art

REACH =	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
CAS =	Chemical Abstract Service
EN =	Norme européenne
ISO =	Organisation internationale de normalisation
DIN =	Deutsche Industrie Norm
PBT =	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB =	Très persistant et très bio-accumulable
DL =	Dose létale
LC =	Concentration létale
CE =	Concentration de l'effet
CI =	Concentration médiane d'immobilisation ou concentration médiane d'inhibition

Plus d'informations

Les données des points 4 à 8, ainsi que 10 à 12, ne se réfèrent en partie pas à l'utilisation et à l'emploi régulier du produit (dans ce sens, consulter les informations sur l'utilisation et sur le produit), mais à la libération de quantités importantes en cas d'accidents et d'irrégularités.

Les informations décrivent exclusivement les exigences de sécurité pour le(s) produit(s) et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Les spécifications de livraison figurent dans la fiche produit correspondante.

Ces données ne constituent pas une garantie des caractéristiques du (des) produit(s) au sens de la réglementation légale en matière de garantie.

(n.a. = non applicable ; n.d. = non déterminé)